

Prédédouanement aux douanes américaines – Sécurité du terminus international de Belleville

La viabilité des échanges commerciaux du Canada repose en grande partie sur les points d'accès, principaux postes frontaliers terrestres et maritimes, où les réseaux de transport convergent pour relier les centres d'activité économique.

Les points d'accès au Canada comprennent environ 300 ports maritimes commerciaux, une vingtaine de grands aéroports et un grand nombre de postes frontaliers terrestres, dont 18 sont d'importants points d'accès pour le trafic commercial. Le terminus international de Belleville situé à Victoria, en Colombie-Britannique, est un exemple de point d'accès reliant les voyageurs d'agrément des États-Unis et du Canada.

Il est absolument essentiel d'améliorer la capacité et l'infrastructure de tous les points de passage. Depuis le 11 septembre 2001, le terme capacité appropriée fait référence non seulement à l'infrastructure mais également à des mesures de sécurité très strictes.

Les États-Unis étant le principal partenaire commercial du Canada, il importe que le gouvernement canadien collabore avec les représentants du gouvernement américain et les administrations provinciales à l'élaboration de mesures de sécurité.

Ballantine et Canada Place à Vancouver, deux terminaux pour croisières ayant un service de dédouanement américain, ont tous deux des installations modernes dotées de services de dédouanement qui n'ont pas suscité de préoccupations de la part de la Customs and Border Protection Agency des États-Unis. En outre, les mesures de sécurité et l'investissement en infrastructure ne doivent pas être mis en œuvre uniquement aux points de passage du trafic commercial, mais également aux points d'accès empruntés par les voyageurs d'agrément.

La Customs and Border Protection Agency (CBP) des États-Unis compte plusieurs emplacements de dédouanement à travers le monde, dont le terminus international de Belleville à Victoria, en Colombie-Britannique. Or, dans une lettre sur l'état du terminus datant de 2006, la CBP affirme que les terminus de Victoria n'ont pas l'infrastructure requise pour assurer la stérilité des passagers et la sécurité des navires, déplorant le fait qu'aucune solution n'ait été proposée pour régler ce problème de longue date.

L'agence a déclaré que, si le terminus de Belleville n'est pas doté d'une infrastructure améliorée et conforme aux normes de sécurité internationales et aux exigences du département de la Sécurité intérieure, elle devra envisager l'élimination des services de prédédouanement à Victoria. Clairement, le statu quo à ce terminus est inacceptable et contraire à notre alliance avec nos partenaires américains.

La perte éventuelle de services de prédédouanement au terminus international de Belleville aurait des retombées graves pour l'économie de l'île de Vancouver et l'industrie touristique de la Colombie-Britannique. Le terminus, qui occupe 6,5 acres de terrain, offre aux passagers-piétons des services internationaux de traversier à destination de plusieurs centres dans l'État de Washington et des services internationaux de traversier pour véhicules à destination de Port Angeles. En 2005, il a accueilli 1,1 million de passagers-piétons faisant l'aller-retour et 175 000 véhicules faisant l'aller-retour. Une étude du transport maritime effectuée cette même année par Moffat et Nichol a révélé une hausse des prévisions en matière de trafic pour 2010 de

1,2 million de passagers-piétons aller-retour et de 188 000 passagers-véhicules aller-retour.

Le terminus de Belleville est un des quelques emplacements de dédouanement maritime du pays, la majorité des emplacements de prédédouanement CBP du Canada étant situés aux aéroports internationaux. Les installations aéroportuaires ont été construites et financées grâce à un investissement initial du gouvernement fédéral et certains coûts ont été récupérés grâce aux droits d'amélioration des aéroports. Ces derniers ont été subséquemment transférés aux autorités aéroportuaires. Par contraste, le terminus international de Belleville exerce ses activités pratiquement sans aide financière de quelque palier de gouvernement que ce soit. Son état actuel déplorable reflète cette réalité.

Vu que le terminus de Belleville est un poste frontalier international, son infrastructure et ses mesures de sécurité relèvent clairement du gouvernement fédéral. Cependant, étant donné qu'il a été dévolu à la province de Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral ne s'intéresse pas à ses besoins d'infrastructure. Cependant, le fait que le terminus appartienne à la Colombie-Britannique ne devrait pas diminuer la responsabilité fédérale à l'égard du financement de l'infrastructure, car celle-ci relève des obligations internationales en matière de sécurité. Le terminus est actuellement administré par la Provincial Capital Commission, une société de la Couronne du gouvernement provincial.

Bon nombre d'études sur le réaménagement du terminus ont été effectuées au cours de la dernière décennie. Une d'entre elles, datant de 2005, a estimé que le réaménagement de l'infrastructure coûterait entre 40 et 50 millions de dollars, aménagement immobilier en sus. Un groupe de travail a proposé une vision prévoyant des coûts semblables. Toutefois, le concept de réaménagement n'a jamais fait l'objet d'un appel d'offres comprenant des projections de coûts concrètes.

Le réaménagement du terminus international de Belleville est un immense projet qui devrait être accompli en partenariat avec la Colombie-Britannique. Il pourrait sans doute être admissible à des fonds fédéraux au titre du Fonds Chantiers Canada qui prévoit des investissements de 33 milliards de dollars sur sept ans, jusqu'en 2014.

L'engagement du Canada à l'égard de la sécurité est un important reflet de notre partenariat stratégique avec les États-Unis. Pour que le terminus international de Belleville, qui reflète mal la capitale de la Colombie-Britannique, soit un portail de transport et un point d'accès sécuritaire international, il faut de toute urgence investir dans son infrastructure et sa sécurité. On doit créer un partenariat entre le gouvernement fédéral, dont relève ce poste frontalier international, et le gouvernement de la Colombie-Britannique qui possède le terminus afin de moderniser l'emplacement et d'assurer la prestation de services sécuritaires sur l'île de Vancouver pendant de nombreuses années.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. S'associe au gouvernement de la Colombie-Britannique pour aménager l'emplacement de prédédouanement de Victoria situé au terminus maritime de Belleville comme modèle des futures installations maritimes au Canada.
2. Examine les autres emplacements de prédédouanement maritime pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences en matière d'infrastructure et de sécurité des États-Unis.